

Elatus Era

Fongicide contre les principales maladies fongiques du blé, de l'orge, des triticales et de l'épeautre

- **Plus puissant en termes de rendement**
- **Protection complète des feuilles**
- **Fiable dans toutes les situations**

Matière actives

7,43% SOLATENOL™ (Benzovindiflupyr) (75 g/l)
14,9% Prothioconazole (150 g/l)

Formulation

Concentrée émulsifiable (EC)

Mode d'action

Elatus Era contient du Solatenol, matière active la plus performante de la nouvelle génération des pyrazoles-carboxamides. Associé au prothioconazole, Elatus Era combine les plus puissantes matières actives fongicides des céréales, notamment contre la septoriose et les rouilles. Sa formulation permet une fixation rapide à la surface des feuilles, et une pénétration immédiate des matières actives. Celles-ci se répandent ensuite uniformément dans toute la feuille, de la base à la pointe. Elatus Era reste ainsi très longtemps dans toute la feuille, qu'il protège entièrement grâce à son effet préventif d'une puissance exceptionnelle. De par ses excellentes capacités préventives et curatives, Elatus Era assure une action plus fiable dans toutes les situations, même en cas de forte contamination. Elatus Era est très flexible d'utilisation. Il résiste très rapidement à la pluie, présente une miscibilité exceptionnelle et une grande souplesse dans les stades d'application. Elatus Era est très bien supporté par les principales céréales.

Application

Blé

1 l/ha contre la septoriose (*Septoria tritici*, *Septoria nodorum*), la septoriose de l'épi, la rouille brune, la rouille jaune, l'oïdium et les fusarioses de l'épi. 1 traitement maximum au stade BBCH 31-61 (*Fusarium* BBCH 55-69).

Orge

1 l/ha contre la rhynchosporiose, la rouille brune ou la rouille naine, l'helminthosporiose, l'oïdium et les grillures (PLS+RCC). 1 traitement maximum au stade BBCH 31-51.

Triticale

1 l/ha contre la septoriose, la rhynchosporiose, la rouille brune, la rouille jaune et l'oïdium. 1 traitement maximum au stade BBCH 37-61.

Epeautre

1 l/ha contre la septoriose (*Septoria tritici*, *Septoria nodorum*), la septoriose de l'épi, la rouille brune, la rouille jaune, l'oïdium et les fusarioses de l'épi. 1 traitement maximum au stade BBCH 31-61 (*Fusarium* BBCH 55-69).

Miscibilité

Elatus Era est miscible avec Moddus, les produits ethephone et CCC. Pour d'autres composés, contacter le représentant Syngenta.

A observer

- Un traitement par culture au maximum. .
- SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit ou tout autre contenant une substance du groupe de matières actives FRAC Nr.7 (succinate dehydrogenase inhibitors, SDHI) plus de une fois par culture..
- SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de

surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.

- Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + un masque de protection respiratoire (P3). Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
- La réutilisation de l'emballage est interdite.
- Stockage: conserver dans un endroit frais, mais à l'abri du gel et sec dans les emballages d'origine fermés. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Emballages

1l (10x1l)
5l (4x5l)

Marque



® Registered trademark of a Syngenta Group Company

Premiers soins en cas d'incident

Conseils généraux: Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, Tox Info Suisse ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

En cas de projection dans les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un spécialiste. Un examen médical immédiat est requis.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

En cas de contact cutané: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS faire vomir.

Conseil pour le médecin: Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique.

Protection de la maternité et de la jeunesse

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Indications relatives aux dangers

GHS07 Attention dangereux

GHS08 Dangereux pour la santé

GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: Attention

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304+P340+P312 EN CAS D'INHALATION:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

Consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste. Consulter un

médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Eliminer le contenu/réceptacle dans une déchetterie appropriée.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

En cas d'urgence, intoxications: Tox Info Suisse, numéro 145 ou 044 251 66 66

Homologation

Fongicide: Concentrée émulsifiable (EC),

7,43% Benzovindiflupyr (75 g/l),

14,9% Prothioconazole (150 g/l),

No de contr. féd.: W 6519

Syngenta Agro AG
Schaffhauserstrasse 101
4332 Stein (AG)
Tel. 0900 800 008
www.syngenta.ch

Version

01.03.2023